

ARRÊTÉ N° 2024_137

PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE PUÉRICULTRICE TERRITORIALE HORS CLASSE AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2014-923 du 18 août 2014 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n°2021-271 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. - Le tableau d'avancement pour l'accès au grade de puéricultrice territoriale hors classe au titre de l'année 2023 est établi ainsi qu'il suit :

- 1 ALIGON Marilyn
- 2 BLANQUIN Frédérique
- 3 CAMPAGNARO DALMARD Corinne
- 4 DECOUTURE Vanessa
- 5 FEREOL Stéphanie
- 6 JEAN-BAPTISTE Sylvie
- 7 MARIE-SAINTE Christelle
- 8 MOREL Maud
- 9 OPTALY Ophely
- 10 PIOVESAN Valérie

- 11 THIMONNIER Marie

ARTICLE 2. - Le présent arrêté prend effet au 31 décembre 2023.

ARTICLE 3. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le

ID : 093-229300082-20240313-2024_137-AR



administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

ARTICLE 4. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le